

## Droit à la déconnexion

Dans le cadre de la transformation numérique du monde du travail, la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen a adopté un rapport d'initiative législative invitant la Commission à proposer une directive européenne fixant des exigences minimales pour le droit à la déconnexion. La pratique du travail à distance au moyen d'outils numériques, qui s'est intensifiée en raison des mesures de confinement liées au coronavirus, a attiré une attention croissante sur les problèmes que posent la connectivité permanente et l'effacement des limites entre le temps de travail et le temps libre. Le Parlement doit mettre aux voix cette initiative législative au cours de la période de session de janvier 2021

### Contexte

Alors que [la nature du travail change](#) et les rôles de genre et les structures familiales évoluent, les questions liées à la sécurité et la santé au travail ainsi qu'à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée sont depuis longtemps des sujets importants dans les débats d'orientation à l'échelle de l'Union. Le [droit à la déconnexion](#) renvoie au droit d'un travailleur de pouvoir se détacher de son travail et ne pas avoir de communications électroniques professionnelles, telles que des courriels ou d'autres messages, pendant des heures non travaillées. La transformation numérique est l'un des facteurs essentiels qui altèrent fondamentalement la nature du travail, notamment en le rendant [plus flexible grâce au télétravail et au travail mobile basé sur les TIC](#). Le télétravail et le travail mobile basé sur les TIC permettent de travailler n'importe où et à tout moment, et rendent les travailleurs joignables en dehors de leur horaire de travail. [Ces pratiques](#) existaient déjà avant la crise du coronavirus, à différents degrés selon les États membres, les secteurs et les professions. Selon une [enquête d'Eurofound](#), en juillet 2020, près de la moitié des personnes interrogées télétravaillaient au moins une partie du temps et un tiers d'entre elles travaillaient exclusivement depuis leur domicile en raison de la pandémie de coronavirus et des mesures de confinement. Les pratiques de télétravail excessives peuvent avoir une incidence négative sur la santé mentale et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

### Dispositif législatif actuel

Il n'existe [actuellement aucun cadre juridique européen](#) qui définit et régit directement le droit à la déconnexion. La [directive sur le temps de travail](#) indique un certain nombre de droits en lien avec des questions similaires. De plus, le principe n° 10 du [socle européen des droits sociaux](#) demande [un environnement de travail sain, sûr et bien adapté](#) et la protection des données, et le principe n° 9 [l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée](#). Dans [la moitié des États membres](#), le droit à la déconnexion est déjà le sujet de débats politiques ou a déjà fait l'objet d'une réglementation. En outre, de nombreuses [initiatives au niveau des entreprises](#) ont pour but de réguler l'impact négatif des technologies de communication sur la vie des travailleurs.

### Initiative législative du Parlement européen

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un [rapport](#) invitant la Commission européenne à adopter une proposition législative de directive sur le droit à la déconnexion. Ce rapport a été élaboré après une large consultation d'experts et de parties prenantes. Il vise à réaffirmer le droit à l'absence de sollicitation professionnelle en dehors du temps de travail, dans le plein respect de la législation sur le temps de travail et des dispositions en la matière dans les conventions collectives et les contrats. Il introduit des exigences minimales concernant l'utilisation d'outils numériques à des fins professionnelles en dehors du temps de travail, ce qui vise à créer, à terme, une culture qui évite les communications en dehors des heures de travail. Le rapport souligne le rôle important des partenaires sociaux dans la mise en œuvre du droit à la déconnexion et la nécessité de solutions adaptées pour répondre aux besoins et aux contraintes spécifiques des entreprises. (Dans ses [orientations politiques](#), la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen a promis de répondre à toute initiative législative du

Parlement par un acte législatif, dans le plein respect des principes de proportionnalité et de subsidiarité ainsi que de l'accord «Mieux légiférer».)

Rapport d'initiative législative: [2019/2181 \(INL\)](#); commission compétente au fond: EMPL; rapporteur: Alex Agius Saliba (S&D, Malte). Pour de plus amples informations, voir le «train législatif»: [Droit à la déconnexion](#).

